



SFR ... et les salarié-e-s des sous-traitants ?

05/04/2014

Le rachat du groupe SFR par Numericable se précise de plus en plus et devrait être bouclé d'ici la fin de l'année (une fois terminés les procès et procédures qui devraient suivre la décision survenue samedi). Les médias, les politiques ainsi qu'une partie des syndicats s'inquiètent de l'avenir des milliers d'emplois de cette entreprise. Devant l'inquiétude publique, les deux prétendants au rachat ont d'ailleurs promis de ne pas supprimer d'emplois, du moins dans un premier temps...

Quant au gouvernement, il évoque pour la première fois une clause de protection de l'emploi pour l'attribution de la licence d'exploitation du réseau mobile appartenant actuellement à SFR. Cette avancée dans la protection de l'emploi dans le monde des Télécoms aurait dû être actée bien avant, comme nous le revendiquons depuis des années. Par contre, étrangement, cette protection ne concerne que les salarié-es ayant un contrat SFR.

On pourrait donc croire que tout va bien, mais dans les faits rien n'a été définitivement arrêté ! Et, pour l'instant tout cela ne reste que des mots !

Et nous, les salarié-es des entreprises sous-traitantes ?

Pour l'instant, nous sommes encore les grands oubliés de l'histoire puisqu'au sein de SFR, personne, hormis le syndicat *Sud* n'a défendu la ligne de zéro licenciement dans le groupe et... chez les sous-traitants. Les autres syndicats, dans un élan de «chacun pour soi» ont d'abord et seulement défendu les emplois 100% SFR ou Vivendi.

Il reste environ 1300 salarié-es dans les centres d'appels internes à SFR (et environ 9000 salarié-s pour tout le groupe) contre plus de 10 000 en centres d'appels sous-traitants répartis entre la France et l'étranger. Pourtant, depuis le début de la crise des Télécoms et la volonté de SFR de sauvegarder des marges importantes malgré la baisse des prix, des milliers d'emplois ont été délocalisés... Aujourd'hui, des sites entiers dépendent de l'activité liée à SFR et sont dangereusement menacés comme B2S Le Mans, Teleperformance Toulouse, Arvato Poitiers, Sitel Troyes, CCA Poitiers... Une grande partie des groupes sous-traitants est donc concernée par ce rachat !

Pour *Sud*, il est clair que la direction de Numericable voudra dégager un maximum de cash afin de rembourser cette dette contractée pour le rachat. Il y a donc fort à parier que les premières victimes de ce monopoly géant seront les salarié-es de la sous-traitance. Mais c'est tout le secteur qui pourrait être touché et fragilisé par un départ massif d'emplois vers l'étranger. Il ne faut pas, comme nous l'avons constaté récemment,

que nos patrons baissent encore les prix afin de gagner des nouveaux contrats (pour remplacer ceux de SFR) afin d'éviter des plans sociaux qu'ils jugent trop contraignants et trop coûteux... Vendre notre travail à perte n'est pas une solution... On vous laisse deviner comment nos salaires, les cadences ou nos organisations du travail pourraient évoluer... Mais bon, rassurez-vous, nos patrons gagneront toujours autant d'argent, grâce aux crédits compétitivité (CICE) qui leur assurent une rente... d'environ deux millions d'euros pour les premières entreprises du secteur.

Non, nous ne serons pas les dindons de la farce !

Sud ne compte pas abandonner la lutte pour la survie du secteur et pour la sauvegarde de l'emploi. Pour nous, salarié-es de SFR et sous-traitants sont dans le même bateau ! C'est dans ce sens que nous avons mis en place une instance de coordination de nos sections travaillant pour SFR.

Ensemble nous serons plus forts ! Ensemble nous interviendrons plus efficacement, que ce soit auprès du gouvernement et des médias que, bien entendu, de nos patrons respectifs.

Assez de blabla, des vraies mesures pour l'emploi !

- **Aucun licenciement** dans les entreprises qui réalisent des bénéfices et arrêt des délocalisations ici comme ailleurs. Responsabilisation des donneurs d'ordres sur le maintien de l'emploi
- **Exigence que le nombre d'emplois localisés** en France représente au **minimum les 2/3 des effectifs employés.**
- **Refonte totale du Label social** avec des obligations sur la localisation des emplois et sur les conditions de salaires et de travail...
- **Transparence des contrats** entre donneurs d'ordre et entreprises sous traitantes sur les effectifs et les montants concernés.
- **Mise en place d'un bouclier social** pour les salarié-e-s permettant de créer une véritable filière métier rompant avec des conditions difficiles en France comme au Maghreb.
- **Mise en place d'un droit de veto** pour les comités d'entreprise en cas de plan social afin de leur donner un réel pouvoir.